



Aménagement des combles et permis de construire

Par **Peptide67**, le **17/05/2015** à **23:26**

Bonjour à toutes et à tous,
Après avoir écumé un certains nombres de sites, je suis tombé sur ce forum... Mes questions relevant de l'urbanisme, je pense avoir toqué à la bonne porte :D .
D'avance, merci à ceux qui me liront et / ou me répondront...Excusez moi d'avance si j'enfonce des portes ouvertes avec mes questions, ou si elles paraissent stupides, mais tout cela est assez obscure pour moi...
Voici mes questions:
Je viens de récupérer un appartement mis en location par mes grands parents. Il s'agit d'un F4 situé au premier étage d'une maison, dans un village de "petite montagne " alsacienne. Environ 80m².
Depuis ce logement, je peux accéder par une échelle de meunier escamotable à un grenier, d'une surface au sol de 80m² aussi. Le sol de ce grenier est une bonne grosse dalle béton. En surface habitable (>1.80m), on doit être entre 45 et 50m². Aucune modification de charpente ou des murs ne serait nécessaire. Il y a deux lucarnes de toit (une sur chaque pente, de 30cm sur 40 environ), et une fenêtre de taille assez classique sur un des murs de pignon)
J'envisage de transformer ce grenier en 1 bureau, 1 chambre, et 1 salle de jeu. Je pense faire les travaux moi même.
1ère question: dois-je faire une demande de permis de construire ou à minima une déclaration préalable? J'ai cru comprendre que la dalle de béton faisant déjà partie de la SHOB-SHON, cela n'était pas nécessaire...Par contre, en supposant que je n'aie pas à faire de demande de PC ou de DP, faudra-t-il que je signale à l'administration fiscale cet aménagement?
2ème question: Si je remplace les lucarnes par des "fenêtres de toit" de taille équivalente , dois-je faire une déclaration préalable?
Et si je me risque à les remplacer par des fenêtres plus grandes?
3ème question: Idem que la question 2, mais pour la fenêtre du mur de pignon...
J'espère être assez "clair" dans mes questions...
D'avance, mercibeaucoup pour vos réponses.
A bientôt!